

Avis au public

en matière d'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)

Il est porté à la connaissance du public que le projet « Parc éolien Oekostroum Eeschpelt-Bärel » (référence D3-24-0120), situé sur le territoire des communes du Lac de la Haute-Sûre et de Winseler et planifié par le maître d'ouvrage EMCA S.A., est soumis à l'information et la participation du public conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi modifiée du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement.

Le rapport d'évaluation ainsi que les autres informations requises par la prédite loi peuvent être consultés par le public du 1^{er} décembre 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 inclus via le portail national des enquêtes publiques à l'adresse suivante : https://enquetes.public.lu.

Ces mêmes documents peuvent également être consultés pendant les heures d'ouverture auprès du service technique de la commune de Wiltz, 2 Grand-Rue, L-9530 Wiltz (sur rdv, tél.: (+352) 95 99 39 - 233 ou service.technique@wiltz.lu).

Tous les intéressés peuvent émettre leurs observations et suggestions par le biais du portail national des enquêtes publiques et par écrit à l'autorité compétente (voir adresse du ministère ci-dessus) ainsi que par courrier électronique (eie@mev.etat.lu). Ne peuvent être prises en considération que les observations exprimées au plus tard dans les trente jours qui suivent le premier jour de la publicité du rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement.

Wiltz, le 28 novembre 2025 Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le président.

le secrétaire.